Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_19-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2021 - 10 – 19

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Cautionnement de la Communauté de Communes dans le cadre de deux demandes de financement de la SEM des Ports

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
4 rue du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE 02 51 55 55 55
FAX 02 51 54 24 46

COURRIEL accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_19-DE

La SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a demandé à la Communauté de Communes l'attribution d'une garantie d'emprunt pour la réalisation des investissements inscrits dans le PPI parmi lesquels la mise aux normes du système de froid.

Les caractéristiques envisagées des emprunts à souscrire sont les suivantes :

Crédit Mutuel – emprunt 2021

- Montant : 400 000 €
- Taux fixe : 1,10%
- Durée : 20 ans

Crédit Maritime – emprunt 2021

- Montant : 400 000 €
- Taux fixe : 1,14%
- Durée : 20 ans

En application des dispositions combinées des articles L. 2252-1 à 2252-5 et D. 1511-30 à 1511-35 du code général des collectivités territoriales, le montant maximal garanti ne peut excéder 50 % de ce montant.

En prenant en compte les deux emprunts à souscrire par la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles, la Communauté de Communes aura un ratio global de couverture inférieur à 50 % des recettes réelles de fonctionnement, et respectera le ratio de division du risque dans la mesure où la Communauté de Communes n'a garanti à ce jour qu'un seul emprunt.

Le Conseil Communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 à 2252-5 et D. 1511-30 à 1511-35,
Vu la demande de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Considérant l'intérêt de soutenir l'action de cette SEM dans son projet de développement du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder sa garantie aux emprunts à souscrire par la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de la mise en œuvre des investissements nécessaires à la poursuite d'activité du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie, tels qu'ils sont décrits au rapport ;

Article 2 : de préciser que cette garantie sera plafonnée conformément à la loi à 50 % de l'emprunt souscrit ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_19-DE

Article 3 : d'autoriser Madame Isabelle TESSIER, 1ère Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces garanties d'emprunt.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

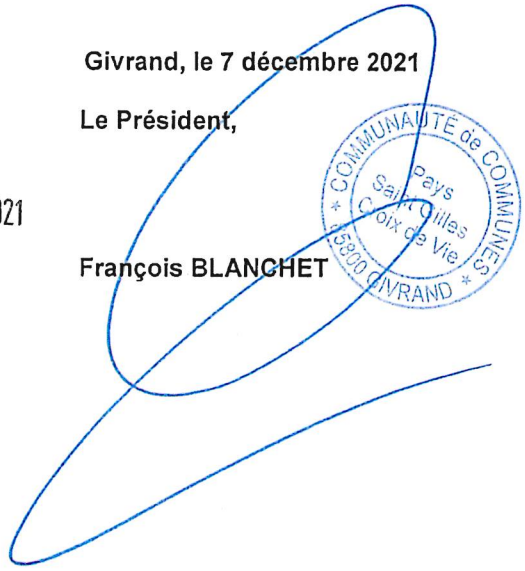

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 08 DEC. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 08 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.